
SUBVENTION MONDIALE

Les subventions mondiales doivent concerner **des actions** se situant dans le cadre des **6 Axes Stratégiques** définis par la FONDATION ROTARY (Prévention/résolution des conflits, Prévention et traitement des maladies, Eau et assainissement, Santé de la mère et de l'enfant, Alphabétisation et éducation de base, Développement économique et local) et répondant au besoin d'une collectivité.

Elles peuvent également concerner **une bourse d'études** (toujours dans le cadre des 6 axes stratégiques)

Principaux critères d'attribution d'une subvention mondiale :

- Le club doit avoir été certifié au préalable par le District en signant le « Protocole d'Accord ».
- Le club doit avoir effectué des dons à la Fondation Rotary au cours des années précédentes.
- Un membre du club au moins, doit avoir assisté au dernier atelier Fondation organisé par le District.
- Le club demandeur doit être à jour des Rapports à la Fondation concernant ses subventions antérieures.
- Les subventions demandées doivent concerner des actions d'un budget minimum de 30 000 \$ et maximum de 400 000 \$. La subvention elle-même doit atteindre au minimum 15 000 \$
- La somme des apports des clubs et districts extérieurs au pays de l'action doit être supérieure ou égale à 30% du total des apports.
- Pour préparer préalablement votre demande, à titre de conseil, à la fois sur les critères d'admission et sur le montage financier de l'opération, la Commission Subventions du District est à votre disposition
- Le District pourra apporter son concours financier sur son FSD (Fonds Spécifique de District), au vu des données constitutives du dossier.
- Il vous appartiendra ensuite de présenter un avant-projet directement sur « Accès Membres », sur le site www.rotary.org , afin de déterminer si la demande pourra être agréée.
- Nanti de cet agrément, le club effectuera ensuite la demande elle-même.

Calendrier relatif aux demandes :

- Les avant-projets **sont étudiés tout au long de l'année rotarienne.**
- **L'avant-projet** doit être suivi de la demande de subvention **dans les six mois.**
- Toutes les conditions préalables au paiement doivent être remplies dans les 6 mois de l'approbation sous peine d'annulation de celle-ci.

Guide des Subventions Mondiales : copier/coller sur votre navigateur le lien ci-dessous :

<https://www.rotary.org/myrotary/fr/document/guide-global-grants>